



BEACONSFIELD

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

Lutte contre l'agrile du frêne

Beaconsfield adopte son plan d'action pour l'année 2015

BEACONSFIELD, le 13 janvier 2015 – Consciente de l'importance de l'intérêt des citoyens de Beaconsfield pour la protection de leur environnement et de leur forêt urbaine, la Ville de Beaconsfield met en place pour 2015 un plan d'action pour sauver et protéger les frênes contre l'infestation par l'agrile du frêne.

« La Ville de Beaconsfield a à cœur la protection de la forêt urbaine et de sa canopée. Les mesures qui seront mises en place visent à appuyer nos citoyens dans leur démarche en vue de contrer l'infestation et offrir la possibilité de traiter leur frêne à moindre coût. De plus, la Ville met à contribution différents Services, qui chacun par son expertise, apporte de l'information pertinente et des techniques spécialisées. » a déclaré le maire Georges Bourelle.

Suite à l'adoption de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la Ville de Beaconsfield a adopté le 16 décembre un plan d'action pour contrer la propagation de l'agrile du frêne. Ce plan comporte des mesures ciblant tant le domaine public que les propriétés privées et fait suite aux nombreuses consultations réalisées en septembre dernier.

Le plan d'action 2015 de la lutte à l'ADF vise à soutenir et à favoriser l'harmonisation de la réglementation adoptée en octobre dernier pour permettre de protéger la forêt urbaine de Beaconsfield dans le respect des droits de ses citoyens.

Parmi les mesures du plan d'action 2015, on trouve :

Pour les arbres publics (3 200)

- Maintenir la surveillance annuelle de pièges ainsi que l'écorçage de branches pour déterminer la présence de l'agrile du frêne;
- Enlever et remplacer des arbres d'un diamètre de moins de 15 cm (508) ainsi que des arbres mourants de catégorie C (environ 250) sur une période de 5 ans (2015-2019);
- Traiter les frênes en bordure de rue et dans les parcs tous les deux ans;



BEACONSFIELD

- Maintenir la plantation de 200 arbres annuellement;
- Évaluer les possibilités de valorisation (récupération et réutilisation) pour les troncs de frênes.

Pour les arbres privés (8 250)

- Préparer un appel d'offres pour le traitement avec TreeAzin afin d'offrir aux résidents un tarif préférentiel;
- Évaluer la possibilité de traiter les frênes privés par la Ville et de facturer les propriétaires;
- Dans le cas où le traitement serait effectué par la Ville, évaluer la possibilité d'offrir un rabais;
- Émettre des permis gratuits sur place pour l'abattage d'arbres infestés durant la période autorisée du 1^{er} octobre au 14 mars afin que les résidents n'aient pas à se rendre à l'Hôtel de Ville;
- Surveiller l'application du règlement, incluant les propriétés de plus d'un hectare.

Un montant de 445 000 \$ est prévu au budget 2015. Cette somme sera dédiée exclusivement au dossier de l'agrile du frêne. Ce plan d'action repose sur l'état des connaissances actuelles mais considérant que des recherches s'effectuent actuellement, celui-ci sera révisé au besoin.